Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz: Tätigkeit der SL = Protection du

paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1987)

Rubrik: Expertises, conseils, collaboration à des commissions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4. Expertises, conseils, collaboration à des commissions

Commission cantonale d'aménagement du territoire

En 1987, la Commission cantonale d'aménagement du territoire a centré ses activités sur la garantie des surfaces d'assolement imposées aux communes conformément à une motion votée le 4 février 1985 par le Parlement cantonal.

C'est avant tout dans les cercles du bâtiment et de l''industrie que cette mesure s'est heurtée à des critiques. Les représentants de ces milieux au sein de la Commission ont rappelé que 95 % de la population résidante totale suisse travaillent dans l'industrie, l'artisanat, le commerce et les services, et que 5 % seulement sont encore occupés dans l'agriculture. Or, l'évolution technologique exige toujours plus de surface pour la création de places de travail et cette évolution serait inexorable dans le canton de Berne.

Un agriculteur membre de la Commission a demandé aux adversaires de la protection des surfaces d'assolement s'ils estiment que l'agriculture n'a pas besoin pour sa production de plus de 5 % de la superficie totale du pays...

Au sujet de ce conflit entre la garantie des surfaces d'assolement et la création de places de travail modernes dans l'industrie et l'artisanat, il faut ajouter que beaucoup de terrains agricoles de toute première qualité ont été bétonnés ces dernières années sans que des postes de travail qualifiés aient été créés pour autant. En effet, ces terrains ont été couverts de halles d'entreposage, de centres de tri, etc., ne favorisant en rien un développement sain et décentralisé des structures économiques.

Commission cantonale bernoise pour la protection des sites

Le groupe Jura-Seeland de cette Commission dont B. Lieberherr est membre ne s'occupe pas seulement de projets relatifs à des constructions mais aussi de questions concernant l'aménagement du paysage. Dans ce secteur, notre collaborateur s'est particulièrement occupé d'un gigantesque projet de carrière à Péry dans le Jura, de problèmes de reboisements dans le paysage (éviter une fermeture des clairières et la rectification de lisières en ligne brisée) ainsi que du cas d'un paysage suburbain constitué par les fameux jardins des cités ouvrières du siècle dernier et que divers propriétaires aimeraient couvrir de béton aujourd'hui.

Mégalomanie touristique: Chasseral XXIe siècle

Sous le nom "Nods Chasseral 21e siècle", un groupe de promoteurs a rendu public un projet de développement touristique entre Nods, commune du Plateau de Diesse (BE), et le sommet jurassien du Chasseral.

Ce projet, gigantesque, prévoit à Nods un immense complexe hôtelier, sportif, immobilier et commercial ($100'000\ m2$), un minimétro sur coussin d'air

et ascenseur dans la montagne pour relier Nods au sommet du Chasseral, un hôtel panoramique ainsi qu'un réseau de remontées mécaniques sur Chasseral sud. Investissement total: 90 millions de francs.

L'importance "nationale" de la région de Chasseral au point de vue de la nature, du paysage et de la récréation est reconnue depuis longtemps: Chasseral est un objet de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.

Devant ce projet mégalomane, une quinzaine d'associations diverses -dont la FSPAP- se sont regroupées en une "Communauté intercantonale de sauvegarde du Chasseral (CISC)". Celle-ci a tenu une conférence de presse le lo juin à laquelle la FSPAP a contribué. Les media en ont donné de larges échos. Enfin, cet automne, les citoyens de Nods ont refusé le projet en Assemblée communale. Cette décision est sans doute le résultat des démarches entreprises par la CISC et par le groupement local qu'elle soutient, l'APAT (Avenir du Plateau Affaire de Tous). Celui-ci vient d'entreprendre une étude visant à un concept de développement harmonieux, adapté aux aspirations des habitants et respectant le paysage. La FSPAP continuera à soutenir la CISC et l'APAT dans la mesure de ses moyens et reste attentive à tout projet risquant de mettre en péril ce magnifique paysage.

Conseil de l'Europe

Cette année, B. Lieberherr a été particulièrement actif lors de manifestations organisées sous le label "Année européenne de l'environnement" et "Campagne européenne pour le monde rural". Tout d'abord, lors d'un colloque traitant des problèmes écologiques et économiques des barrages, notre collaborateur a présenté un exposé concernant les effets des grands barrages alpins sur le paysage.

A fin juin, lors d'un autre colloque sur la prise en compte de l'environnement par les collectivités publiques, B. Lieberherr (en collaboration avec le Président de la Commune) a présenté une analyse critique du développement de Nendaz VS, où actuellement on panse les plaies dues au développement touristique effréné des années septante.

Enfin, à Strasbourg, notre collaborateur a développé les aspects techniques d'une nouvelle gestion de l'environnement dans l'espace rural au cours d'un séminaire organisé par le Conseil de l'Europe fin octobre 1987.

Fondation de France

Cette année encore, la Fondation de France a fait appel à notre collaborateur B. Lieberherr pour sièger dans le Jury chargé d'attribuer des "prêts d'honneur" à des jeunes désirant poursuivre des études ou des projets dans divers domaines dont celui des sciences naturelles et biologiques.

Campagne 1988 de Pro-Natura-Helvetica (PNH) "Région de montagne"

En collaboration avec des représentants de PNH, du Club Alpin Suisse, du Groupement suisse pour la population de montagne (SAB) et des Amis de la nature, P. Glauser participe aux activités d'un groupe de travail chargé de préparer la campagne prévue pour cette année. Elle porte le nom encore inofficiel de "Région de montagne" et aura pour but de présenter à un vaste public les problèmes d'une vie et d'une agriculture à orientation écologique dans nos régions alpines. La FSPAP s'occupe dans ce cadre du projet "Fondation Maderanertal".

"Horbebrügg" à Eggiwil BE

Une communauté d'intérêts "Interessengemeinschaft Horbenbrücke" soutenue par une large majorité de la population s'engage à Eggiwil dans l'Emmental (BE) en faveur de la construction d'un nouveau pont en bois. Elle voudrait contribuer ainsi à la sauvegarde du paysage extraordinaire du Haut-Emmental, dont les ponts en bois sont un élément important. Cependant, en dépit de cette opposition, le Conseil municipal et l'ingénieur en chef du district veulent imposer à tout prix un pont en béton. L'affaire passera cette année encore devant le Grand Conseil bernois. Le représentant de la FSPAP Peter Glauser soutient la communauté d'intérêts de ses conseils.